



Assemblée générale

Distr. générale
12 janvier 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 10 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Lettre datée du 8 janvier 1999, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique et du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous informer que les Gouvernements équatorien et péruvien ont suivi les procédures prévues par leurs constitutions respectives en vue de l'entrée en vigueur des accords signés à Brasilia le 26 octobre 1998 concernant le règlement définitif de leur différend frontalier. Le même jour, la Déclaration présidentielle de Brasilia, dont on trouvera le texte ci-joint, a été adoptée (voir annexe). Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 10 de l'ordre du jour. Des exemplaires certifiés des accords signés à Brasilia vous seront transmis en temps voulu pour enregistrement au titre de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies.

Le Représentant permanent par intérim de l'Équateur
(Signé) Emilio **Izquierdo**

Le Représentant permanent du Pérou
(Signé) Fernando **Guillén**

Le Représentant permanent de l'Argentine
(Signé) Fernando **Petrella**

Le Représentant permanent du Brésil
Celso L. N. **Amorim**

Le Représentant permanent par intérim du Chili
(Signé) Juan **Larraín**

Le Représentant permanent par intérim
des États-Unis d'Amérique
(Signé) Peter **Burleigh**

Annexe

[Original : espagnol]

Déclaration présidentielle de Brasilia, signée le 26 octobre 1998

À Brasilia, le 26 octobre 1998, MM. Jamil Mahuad Witt, Président de la République de l'Équateur, et Alberto Fujimori Fujimori, Président de la République du Pérou, se sont réunis afin de mettre officiellement un terme aux différends qui ont opposé leurs pays pendant des dizaines d'années.

Étaient présents, en qualité de chefs d'État des pays garants du Protocole de Rio de Janeiro en date du 29 janvier 1942, relatif à la paix, à l'amitié et aux frontières, MM. Fernando Henrique Cardoso, Président de la République fédérative du Brésil, Carlos S. Menem, Président de la République argentine, Eduardo Frel Ruiz-Tagle, Président de la République du Chili et Thomas F. McLarty III, Représentant personnel du Président des États-Unis d'Amérique.

À l'occasion de cet événement historique, les Présidents du Pérou et de l'Équateur ont signé la présente Déclaration présidentielle de Brasilia.

Déclaration présidentielle de Brasilia

1. Convaincus de la transcendance historique que revêtent pour le développement et le bien-être des peuples frères de l'Équateur et du Pérou les accords conclus entre les deux Gouvernements, qui sont l'aboutissement des pourparlers de fond prescrits par la Déclaration de paix d'Itamaraty du 17 février 1995 et qui mettent fin de façon globale et définitive aux désaccords entre les deux républiques de sorte que, se fondant sur leurs racines communes, les deux nations se tournent vers un avenir chargé de promesses de coopération et de recherche de l'intérêt mutuel,

2. Déclarant que l'avis à caractère contraignant émis par les chefs d'État des pays garants dans leur lettre en date du 23 octobre, qui fait partie intégrante du présent document, apporte une solution définitive aux différends frontaliers entre les deux pays, et affirmant par là la volonté immuable de leurs gouvernements respectifs d'aborder dans les plus brefs délais la frontière terrestre entre les deux pays,

3. S'engageant parallèlement à soumettre les accords conclus à cette date et énumérés ci-après aux procédures d'approbation prévues par le droit interne de leurs pays respectifs afin qu'ils entrent en vigueur dans les plus brefs délais :

- Traité sur le commerce et la navigation, conclu en application de l'article 6 du Protocole de Rio de Janeiro relatif à la paix, à l'amitié et aux frontières;
- Vaste Accord d'intégration frontalière prévoyant notamment la création d'une commission de voisinage entre le Pérou et l'Équateur; Accord sur le transit des personnes, des véhicules, des embarcations maritimes et fluviales et des aéronefs; Plan binational de développement de la région frontalière prévoyant notamment l'instauration d'un fonds binational pour la paix et le développement; Accord pour l'accélération de la libéralisation du commerce; Mémoire d'accord sur le projet binational Puyango-Tumbes; Mémoire d'accord sur le plan de développement Tumbes-Machala; Mémoire d'accord sur les liaisons routières entre les deux pays; Accord sur le raccordement des réseaux électriques; Accord sur le raccordement des oléoducs;

Mémorandum d'accord pour la promotion du tourisme; Accord de coopération dans le domaine de la pêche; Accord complémentaire de coopération dans le domaine de l'enseignement;

- Échange de notes concernant l'accord de base sur la remise en état ou la reconstruction du déversoir du canal de Zarumilla et des ouvrages annexes et Règlement relatif à l'administration du canal de Zarumilla et à l'utilisation de ses eaux;
- Échange de notes concernant la navigation dans les secteurs où la frontière traverse des cours d'eau et sur le Napo;
- Échange de notes sur l'Accord relatif à la création d'une commission binationale Pérou/Équateur sur les questions de confiance et de sécurité,

4. Affirmant l'importance des accords pour les idéaux de paix, de stabilité et de prospérité qui animent le continent américain; en conséquence et conformément à l'article premier du Protocole de Rio de Janeiro de 1942 relatif à la paix, à l'amitié et aux frontières, proclamant de nouveau solennellement le renoncement à la menace et à l'usage de la force dans les relations entre le Pérou et l'Équateur, ainsi que de tout acte susceptible de porter atteinte à la paix et à l'amitié entre les deux nations,

5. Désireux de faire part de leur reconnaissance aux Gouvernements de la République argentine, de la République fédérative du Brésil, de la République du Chili et des États-Unis d'Amérique, pays garants du Protocole de Rio de Janeiro en date du 29 janvier 1942, relatif à la paix, à l'amitié et aux frontières, pour le rôle essentiel qu'ils ont joué dans la conclusion de ces accords, les Présidents de l'Équateur et du Pérou expriment la gratitude de leur nation pour le dévouement dont ils ont fait preuve et les efforts qu'ils ont déployés pour donner effet aux dispositions du Protocole, et les exhortant à continuer de remplir ce rôle jusqu'à ce que la frontière soit définitivement établie,

MM. Alberto Fujimori Fujimori, Président de la République du Pérou, et Jamil Mahuad Witt, Président de la République de l'Équateur, signent la présente Déclaration et MM. Fernando de Trazegnies Granda, Ministre des relations extérieures du Pérou, et José Ayala Lasso, Ministre des relations extérieures de l'Équateur, y apposent leur contresceau.

Signent, en qualité de témoins de cette cérémonie solennelle, MM. Fernando Henrique Cardoso, Président de la République fédérative du Brésil, Carlos Saúl Menem, Président de la République argentine, Eduardo Frei Ruiz-Tagle, Président de la République du Chili, et Thomas F. McLarty III, Représentant personnel du Président des États-Unis d'Amérique.

Le Président de la République de l'Équateur
(Signé) Jamil **Mahuad Witt**

Le Président de la République du Pérou
(Signé) Alberto Fujimori **Fujimori**

Le Président de la République argentine
(Signé) Carlos S. **Menem**

Le Président de la République fédérative du Brésil
(Signé) Fernando Henrique **Cardoso**

Le Président de la République du Chili
(Signé) Eduardo Frei **Ruiz-Tagle**

Le Représentant personnel du Président
des États-Unis d'Amérique
M. Thomas F. **McLarty III**

Le Ministre des relations extérieures du Pérou
(*Signé*) Fernando **de Trazegnies Granda**

Le Ministre des relations extérieures de l'Équateur
(*Signé*) José Ayala **Lasso**
